

# **COMPTE-RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

**Présents :** ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CANREDON Bénédicte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, DELEPAUT Patrick, JUVENTIN Philippe, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. TEULIER Sylvain est désigné secrétaire de séance.

*Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité - 15 voix pour-*

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Vote des trois taxes locales 2020**

L'évolution des taxes directes locales entre 2017,2018 et 2019 est présentée par M. Bertin RUFIE.  
Le conseil municipal examine les données fiscales concernant les trois taxes locales (Taxe foncière, taxe foncière non bâti et CFE).

Il est constaté une hausse de 0,9 % des bases d'imposition.

Les bases 2020 sont les suivantes :

- Taxe foncière : 997 700 € taux : 2,60 % produit : 17 927 €
- Taxe foncière (non bâti) : 689 500 € taux : 28,89 % produit : 8 291 €
- CFE : 716 € taux : 8,95 % produit : 716 €

Au vu de la conjoncture actuelle, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition à l'unanimité.

#### **2/ Désignation d'un élu délégué à la défense**

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, **M. Patrick DELEPAUT** est désigné comme délégué à la défense (15 voix pour), il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

#### **3/ Commission communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La liste est la suivante :

## **6 titulaires :**

- PORTIÉ Serge
- CANREDON Bénédicte
- DEBAECKER Louise
- SANCHEZ Nadine
- ALCOUFFE Christophe
- BONAFÉ Brigitte

## **6 suppléants :**

- DELEPAUT Patrick
- LOTTIN Cyprien
- VIDAL Sylvie
- ROZIÈRES Nathalie
- TEULIER Sylvain
- JUVENTIN Philippe

Cette liste est approuvée à 15 voix pour.

## **4/ Choix du candidat multiservices**

Après avoir déclaré la procédure de DSP sans suite en date du 27 février 2020, la collectivité peut contracter librement avec un candidat de son choix sans remettre en concurrence.

Deux personnes, regroupées en SAS, ont présenté un dossier de candidature lors d'une réunion en date du 8 juin 2020.

L'ensemble du conseil municipal, après en avoir débattu émet un avis favorable (15 voix pour) à cette proposition, il est indispensable de relancer le commerce pour favoriser le service de proximité et pour animer le village.

Les deux personnes de la SAS « Les Sœurs Couffi » sont donc désignées gérantes du commerce « Au Faitout d'Auz ». A la suite des formations obligatoires et après avoir signé le contrat de DSP, le commerce (épicerie, bar, restaurant) pourra à nouveau ouvrir, courant juillet 2020.

## **SUJETS ABORDÉS**

### **1/ Subventions aux associations**

Cette année, au vu de la période du confinement (COVID 19), les associations n'ont pas été sollicitées pour compléter un dossier de demande de subvention

Afin de préparer au mieux le budget 2020, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de verser le même montant que celui de 2019. Seules trois modifications sont apportées après en avoir débattu.

Le Comité des fêtes d'Auzits percevra une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour les frais engagés lors de la préparation du Festival « Esta Poulit » qui n'a pas pu avoir lieu. Il est précisé que ce montant est versé à titre exceptionnel au vu de la situation particulière. (12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

Une nouvelle association « Les Festaires de Rulhe », qui n'a pas bénéficié de subvention communale, a fait une demande d'aide financière. Cette association organise la Balade Au fil d'Antan du 1<sup>er</sup> juin au 13 septembre 2020 avec une mise en place de personnages liés à l'histoire. De plus, en complément du fleurissement fait par les élus de la commune, les bénévoles de l'association ont pu fleurir certains lieux. Cette association qui par son implication percevra une subvention de 150 €. (12 voix pour et 3 abstentions)

L'ensemble des élus souhaite féliciter aussi l'équipe de football (FC Causse et Lestang) pour leur montée. En plus de leur subvention annuelle, elle sera récompensée d'une subvention exceptionnelle de 150 €. (13 voix pour et 2 abstentions)

La nouvelle équipe municipale remercie l'ensemble des associations de la commune pour leur investissement qui permet de faire vivre et de connaître la commune.

## **2/ Référents**

Afin de gérer au mieux les affaires communales, il est demandé que des élus puissent être le référent au sein de :

- L'école : Mme Sylvie VIDAL participera aux conseils d'école et sera l'interlocutrice entre l'école et la mairie.
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) : M. Patrick DELEPAUT sera le référent de cette structure.
- Gestion de crise : M. Benoît OLIVIÉ, M. Bertin RUFIE et M. Philippe JUVENTIN sont désignés comme référents de gestion de crise
  
- A la CCPR

Commission développement économique et animation du territoire : Mme Louise DEBAECKER  
Commission voirie et environnement : M. Cyprien LOTTIN  
Commission social et affaires scolaires : Mme Brigitte BONAFÉ  
Commission tourisme culture sport : M. Patrick DELEPAUT

## **3/ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur le maire présente le PCS et son contenu. Il est indispensable de remettre à jour ce document et de l'approprier aux nouveaux élus.

Une commission sera mise en place pour travailler sur ce document.

## **INFORMATIONS**

Devis entretien pourtour église d'Auzits : M. Serge PORTIÉ a demandé des devis à plusieurs entreprises pour le nettoyage du pourtour de l'église d'Auzits y compris des sentiers de randonnée.

Le conseil municipal décide de confier cet important nettoyage à Antoine Paysage, entreprise de la commune pour un montant de 1980 € TTC.

Devis rampe crypte Auzits : la rampe en bois se trouvant le long de l'entrée de la crypte est en très mauvais état ; il est indispensable de la remplacer pour la sécurité de tous. Trois devis seront demandés par M. Philippe JUVENTIN pour que les travaux soient effectués au plus vite.

STEP : M. Bertin RUFIE fait le point sur les stations d'épuration de Rulhe et d'Auzits. La télésurveillance de la station de Rulhe a été modifiée et elle fonctionne correctement. En ce qui concerne la station d'Auzits, des réparations devront être réalisées urgemment sur une pompe, les devis ont été demandés.

Local de chasse et hangar communal : Les travaux sont pratiquement terminés. Une entreprise doit intervenir pour poser les différents compteurs. La réalisation du crépi va se faire dans le même temps.

Réunion Riou Viou : Monsieur le maire fait part du compte-rendu de la réunion en date du 26 mai 2020 portant sur l'étude pour les travaux de réouverture du Riou Viou.

Rencontre avec les agents : Monsieur le maire et deux adjoints ont rencontré un à un les agents de la collectivité pour échanger, pour faire connaissance et pour mettre en place une nouvelle organisation.

Régie photocopies : Lors d'une rencontre en mairie avec Mme Pougenq, Trésorière de Montbazens, il a été précisé que le numéraire ne pourrait plus être accepté en trésorerie. Par conséquent, le conseil municipal décide de supprimer la régie photocopie pour les particuliers. Le fonctionnement avec les associations reste identique (paiement à l'année).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Rallye des Thermes 2020 : Le 14<sup>ème</sup> Rallye aura lieu les 26 et 27 septembre 2020. La réponse à la demande d'autorisation sera envoyée semaine 25 pour accord selon certaines conditions.

Stade et vestiaire : Le club de football monte en division 3. Une rencontre avec le district a eu lieu : de nouvelles obligations de sécurité et de mise aux normes sont imposées portant sur les vestiaires. Le sujet est à réfléchir dans les plus brefs délais.

*Monsieur le maire lève la séance à minuit.*